

Bonjour,

Le *Projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificative n°760 pour 2023*, déposé à l'Assemblée nationale le 23 janvier 2023, nous éclaire sur le futur « Index Senior » que souhaite mettre en place le gouvernement.

Après l'Index égalité HF, voici donc l'Index Senior, qui poursuit la tendance « name and shame » de mise en lumière des « mauvais élèves » (et des bons !), en période de pénurie de main d'œuvre pendant laquelle l'attractivité et la marque employeur se révèlent être de plus en plus importants...

Il suit aussi la mouvance déclarative de plus en plus contrainte de l'impact des choix de l'entreprise sur son environnement, notamment social (... c'est la partie « people » de la RSE !, avec les indicateurs déjà demandés par les plateformes de notation RSE Ecovadis, Sedex, GreenSupply, Gen-ethic, etc).

- L'obligation de mise en place ne concernerait que les entreprises de plus de 300 salariés (contre un seuil de 50 pour l'index Egalité HF)
- L'index devrait être mis en place à compter du 1^{er} novembre 2023 pour les entreprises de plus de 1000 salariés, et le 1^{er} juillet 2024 pour les entreprises de plus de 300 salariés
- Il devra faire l'objet d'une information du CSE (via la BDESE ?), d'une publication et d'une déclaration administrative (les modalités en seront-elles identiques, ou différentes, de celles que nous connaissons pour l'index Egalité HF ?)
- Une pénalité existera en cas d'absence de publication, mais pas en cas de mauvais résultats (comme pour l'index Egalité HF)
- En revanche, une dégradation de la situation, entrainera une obligation de négociation d'un accord d'entreprise sur l'emploi des seniors
- L'emploi des seniors deviendra un thème obligatoire de la négociation triennale sur la gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP) – qui concerne les entreprises de plus de 300 salariés
- Les indicateurs à suivre (et les méthodes de calcul) seront fixés ... par décret. Mais on sait qu'ils viseront à permettre de mesurer l'implication de l'entreprise sur le maintien dans l'emploi, le recrutement et la formation des salariés seniors.

Les index Travailleur en situation de handicap, Junior-Alternance, Accidentologie, et Précarité, arriveront-ils bientôt ? Si tel était le cas, nous vous en tiendrons informés...

Et, à bientôt dans le prochain « Atelier Actualité RH » pour plus de précisions !

Bien à vous,



www.nae.fr   

745 Avenue de l'Université - Bâtiment CRIANN
F - 76800 Saint-Etienne du Rouvray
T +33 (0)2 32 80 88 00



Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et/ou couverts par le secret professionnel et transmis à l'intention exclusive de ses destinataires. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en informer son émetteur ou le signaler à direction@nae.fr. NAE décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié ou encore édité ou diffusé sans autorisation. Si l'objet de ce message est indiqué comme « privé », son contenu est sous la seule responsabilité de son auteur.



#Osez
l'apprentissage!

Job dating

Étudiants / Entreprises

23/05 : Informatique

24/05 : Électronique communicante et systèmes embarqués

25/05 : Matériaux et mécanique

EN SAVOIR PLUS

NAE
NORMANDIE
Aéronautique • Défense • Sécurité

SALON DU BOURGET
PARIS AIR SHOW

DU 19 AU 25
JUN 2023

RETROUVEZ-NOUS
HALL 2B
Stand DE-76

EMBARQUEZ POUR L'AÉRO
www.laerorecrute.fr

L'AÉRO
RECRUTE.FR